

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2019

A 20 H 00

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, SYRYLO Claudine, SUTTER Didier, SAUVAT Sandrine, DUVILLIER Benoît Dominique, DELAGE Julien, LEMAIRE Colette, WILLET Catherine, COLLETTE Richard, GUELDRY Denis, GAILLET Gérard, MASSAU Hubert, FOUANT Huguette, CHAUDRON Christian, DELETANG Jean Claude, DARMON Richard

ABSENTS EXCUSES :

Madame THIMOTHE Ketty , Monsieur GOTORBE Laurent qui a donné pouvoir à Monsieur SUTTER Didier
Madame DELAGE Sophie qui a donné pouvoir à Monsieur DELAGE Julien, Monsieur HERSIN Fabrice
Madame LACHANCE Hélène, Madame GAY Patricia qui a donné pouvoir à Monsieur DARMON Richard
Monsieur REANT Jean Marie qui a donné pouvoir à Monsieur MASSAU Hubert
Formant la majorité en exercice

Secrétaire de séance : Monsieur DARMON Richard

Date de convocation : 20 Juin 2019

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2019

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2019.

Il est adopté à l'unanimité en tenant compte des différentes remarques.

JURY D'ASSISES (arrivée de Madame SYRYLO Claudine)

Comme le prévoit les textes, il est procédé publiquement au tirage au sort de 6 électeurs âgés de plus de 23 ans.

DEMANDE DE SUVENTION DETR

Demande de subvention à la DETR – Aménagement d'un bassin d'eaux pluviales en respectant la biodiversité en milieu naturel

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à faire une demande de subvention permettant le financement cité en objet :

Objet: Aménagement d'un bassin d'eaux pluviales en respectant la biodiversité en milieu naturel.

Ce projet vise à protéger les milieux aquatiques et terrestres pour réhabiliter les cœurs de biodiversité en facilitant un réaménagement de l'ensemble du bassin Pontchartrain.

Le procédé de filtration végétale qui serait mis sur le bassin de rétention d'eau de la rue Pontchartrain permettra le traitement des eaux pluviales existantes et les futurs aménagements. De plus, il créera aussi une dépollution naturelle des eaux de pluie qui favoriserait la biodiversité.

La commune est en phase diagnostic.

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la DETR.

APPROBATION DU DECOMPTE GENERAL TRAVAUX DE VOIRIE CCPV

Objet : Travaux de voirie 2018 – Décompte Général et Définitif

Un exposé est fait !Après avoir entendu l'exposé

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

CONSIDERANT les travaux de voirie effectués dans la commune suite à la passation d'un marché

Public pour notre compte par la CCPV ;

CONSIDERANT le décompte général et définitif de l'opération communiqué par la CCPV ;

CONSIDERANT qu'il convient de régulariser la situation en permettant le reversement des sommes engagées par la CCPV au titre de ces travaux, et inversement permettre les reversements par la CCPV à la commune en cas de trop perçu,

DELIBERE

APPROUVE le décompte général et définitif de l'opération au titre des travaux de voirie réalisés sur la commune pour l'année 2018 à savoir :

Prestation de maîtrise d'œuvre (société ACP) : 1 096,21 € T.T.C

Travaux (société COLAS) : 25 729,98 € T.T.C

Frais de publicité : 53,83 € T.T.C

Total des frais avancés par la Communauté de Communes au profit de la commune : 26 880,02 €

CONSTATE qu'aucun acompte n'a été versé à la CCPV par la commune sur cette opération, et qu'il est nécessaire de procéder au mandatement de la somme correspondante. Cette dépense sera imputée sur l'article 657351.

CONSTATE que la CCPV a engagé des démarches afin de tenter de récupérer la FCTVA sur les travaux réalisés au profit de la Commune, et que si celles-ci aboutissent, la CCPV reversera à la commune une somme de l'ordre de 4 220,75 €.

A La majorité, une abstention le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document en lien avec ce décompte général et définitif.

RETROCESSION PARCELLES COMMUNALES

Les services communaux ont été sollicités par deux riverains demandant la rétrocession de bande de terrain appartenant à la commune jouxtant leur propriété.

Les propriétaires d'une parcelle AK n°7 pour une surface de 140 m² et d'une parcelle AK n°285 pour 93 m².

Si on se base sur les ventes de terrains à bâtir effectuées sur la commune en 2016 (Rue du Vert Buisson /Rue du Parc), le prix de vente peut-être estimé entre 250 et 300 € du m².

Cependant, le prix de vente sera fixé par le service des domaines qui sera consulté après l'accord de principe du Conseil Municipal.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rétrocéder les parcelles à des particuliers, au prix de vente des domaines, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente de ces deux parcelles.

Le Conseil Municipal avait donné un accord de principe.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'attendre la réponse avant de se prononcer sur le prix de la cession.

Il demande à ce que ce point soit retiré de l'ordre du jour.

Il est décidé de présenter ce point au Conseil Municipal en Septembre.

POINT 6 : VENTE D'UN TERRAIN ZONE DES MEUNIER

Le Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au découpage et à la vente de parcelles en zone industrielle (rue des Meuniers) afin de permettre l'implantation des sociétés O.P.A OPTICAD et GSE.

Les terrains se situent rue des Meuniers sur la commune de Le Plessis-Belleville : la parcelle Z n° 395 d'une surface de 3670m² et la parcelle Z n°397 d'une surface de 6799m² pour un totale de 10 469m².

Les parcelles ont vocation à accueillir des bâtiments industriels.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes dépenses relatives à la division parcellaire des parcelles Z 395 et Z 397 et de l'autoriser à négocier et signer tout document relatif à la vente de ces parcelles au prix estimé par les domaines.

Monsieur le Maire rappelle que c'est un travail collectif avec la Communauté de Communes.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au conseil municipal de régulariser la situation de 3 agents qui occupent depuis plus de 3 ans des postes suite à des départs à la retraite, démission d'agent.

- Monsieur le Maire, après avis du CT du 19 juin, propose donc au Conseil Municipal la création des postes suivants :
- Création d'un poste d'adjoint technique à 33 H
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à 33 H
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à 35 H

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création de ces 3 postes.

AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL

Objet : Avenant assurance du personnel

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant au contrat assurance du personnel portant le taux d'assurance à 8,96 % pour l'ensemble des adhérents à effet du 01.07.2019.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition n° 6 qui permet de conserver un système de protection identique. Comme nous avons eu le cas dans le passé, le contrat a été dénoncé à titre conservatoire et vu le délai restant à courir et notre taux élevé de sinistralité, le courtier intermédiaire à savoir GRAS SAVOYE a préconisé cette solution.

Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à signer l'avenant (1 contre, 8 abstentions)

DELIBERATION TRANSFERT DE COMPETENCE EAU POTABLE ET DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces transferts de compétences.

A ce jour, la tendance des communes est d'attendre avant de transférer ces compétences.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

PARTICIPATION ADDUCTION EAU SIAEP DE LAGNY/PLESSIS/SILLY LE LONG

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ou pas dans les mêmes termes la délibération 2019-005 du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Lagny le Sec, Le Plessis Belleville et Silly le Long. Il s'agit, entre autre, d'adopter le plan de financement du nouveau forage, autorisant donc de fait le paiement au syndicat de dépenses d'investissement sous forme de subvention.

Monsieur le Maire explique que nos projets de construction ont reçus un avis défavorable en ce qui concerne l'alimentation en eau. On n'avait pas la compétence pour établir des diagnostics et nous avons été dans l'obligation de financer ces études...

Le diagnostic a donné ses conclusions, la situation n'est pas alarmiste mais il est nécessaire de créer à plus ou moins long terme un puits de captage supplémentaire. Il y a du sable et du calcaire, il faut répondre aux besoins en eau potable et assurer une bonne qualité.

Un 3^{ème} puits est donc nécessaire, le syndicat a proposé une participation de 50 %, le reste étant financé par les autres communes.

Le Conseil Municipal conteste il est d'accord mais pas dans ces conditions.

Le Conseil Municipal est d'accord pour financer une part de 40 % du reste à charge avec des modalités de calcul qui doivent tenir compte du recensement de 2019.

A la Majorité, 2 voix contre, le Conseil Municipal :

Emet un avis favorable à la participation communale pour la réalisation du puits supplémentaire sur la base de la répartition des charges pour travaux à savoir : 60 % syndicat et 40% communes.

Rejette la répartition proposée par le syndicat et les pourcentages calculés de répartition entre les communes.

Notification sera faite aux intéressés pour contester la décision de la délibération.

SUBVENTION AU CCAS

La Chambre Régionale des Comptes ayant maintenu les crédits prévus pour le versement d'une subvention au CCAS, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'octroyer au CCAS une subvention de 20000 €.

Adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, ECOLES, CENTRE SOCIAL RURAL ET AUTORISATION DE SIGNATURES DE CONVENTIONS OCTROI DE SUBVENTION CENTRE SOCIAL RURAL AVEC CONVENTION

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser :

Le Conseil Municipal à la majorité, une abstention l'autorise et octroi les subventions énumérées au Centre rural.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi des subventions aux associations et aux coopératives scolaires au vu du tableau transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Il rappelle que la totalité des subventions proposées dans le cadre du budget primitif présenté au Conseil Municipal, seule celle du Téléthon avait été maintenue car correspondant à un remboursement de frais déjà acté.

La Chambre Régionale n'ayant pas à statuer sur l'opportunité de l'octroi de subventions avait de fait supprimé les crédits.

L'excédent du budget de + 959491,67 € permet donc de réaffecter des crédits et de proposer de se prononcer sur le vote des subventions.

Monsieur le Maire propose donc de rétablir une situation et de repartir sur la base des subventions 2018 et d'y ajouter les subventions à caractère exceptionnelle.

Au niveau des subventions exceptionnelles, Monsieur le Maire explique :

- Il y a une convention avec AD RFASO, il s'agit d'un partenariat mis en place depuis plusieurs années et voté par le Conseil Municipal.

- La subvention pour Circus Virus correspond à l'acquisition de nouveaux matériels et à la location d'un matériel rendu nécessaire lors de l'installation à EGB.

- Le Club de l'Amitié fête ses 30 ans, il y a une demande pour les Quadeurs du Valois et 500 € pour le futur tournoi de Plessis Jeux.

Monsieur le Maire invite donc à débattre.

Les subventions telles qu'indiquées ci-dessous sont adoptées à l'unanimité.

POINT 14: DECISION MODIFICATIVE N°1

A l'unanimité et pour permettre le paiement des subventions,

Considérant le Budget en suréquilibre de la Commune, et plus particulièrement la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 suivante :

6574 Subvention de fonctionnement :

- NA : 58500 €
 - 01 Louissette WATTIER : 2524 €
 - 02 Maternelle Centre (Iris) : 1192 €
 - 03 Maternelle Pré au lièvre : 1532 €
 - 62 ADRFASO : 4000 €
 - 68 Centre Social Rural : 8613 €
- Soit un total de 76361 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Différents sujets sont abordés. Des débats s'installent.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 15.